



swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Coordination de la Chambre des hautes écoles pédagogiques à l'échelle nationale 2025–2028 (CCHPEP 2025–2028)

Contenu

Partie I: Priorités stratégiques 2025–2028 des hautes écoles pédagogiques.....	3
1. Thèmes de coordination stratégique	3
1.1 Promouvoir la relève.....	3
1.2 Générer et partager les connaissances	4
1.3 Améliorer la situation des données et des connaissances dans la formation des enseignant-es.....	4
2. Thèmes de suivi stratégique.....	5
2.1 Intensifier l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion	5
2.2 Façonner la transformation numérique	5
2.3 Promouvoir l'éducation au développement durable	6
Partie II: Importance des thèmes relatifs à la CPHEN pour les différentes hautes écoles pédagogiques.....	7

Dans le présent document « Coordination de la Chambre des hautes écoles pédagogiques à l'échelle nationale 2025–2028 » (CCHPEP 2025–2028), la Chambre des hautes écoles pédagogiques de swissuniversities définit ses priorités stratégiques pour la période 2025–2028. Pour ce faire, elle se fonde sur le document [Coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale 2025–2028 \(CPHEN\)](#), que swissuniversities a rédigé en tant que contribution des hautes écoles au message FRI 2025–2028. La CPHEN relève neuf thèmes, auxquels la Chambre des HEP a ajouté un dixième sujet. Si la Chambre des HEP est d'avis que les 10 thèmes sont importants pour les hautes écoles pédagogiques, elle ne voit pas la nécessité d'en assurer le traitement et la coordination de manière identique.

La première partie du présent document expose trois thèmes portant sur la coordination stratégique et trois autres consacrés au suivi stratégique, que la Chambre des HEP souhaiterait aborder en priorité au cours de la période 2025-2028.

Dans la deuxième partie, il est précisé, pour chacun des neuf thèmes de la CPHEN, ainsi que pour le dixième thème spécifique aux HEP, dans quelle mesure ceux-ci sont importants pour les hautes écoles pédagogiques. Dans le cadre de leur autonomie et sur la base du financement disponible, les différentes hautes écoles indiquent elles-mêmes les priorités qu'elles souhaitent fixer, et celles qu'elles souhaitent reléguer au second plan.

Partie I: Priorités stratégiques 2025–2028 des hautes écoles pédagogiques

La Chambre des hautes écoles pédagogiques fait la distinction entre les thèmes de coordination stratégique et les thèmes de suivi stratégique.

1. Thèmes de coordination stratégique

La Chambre des HEP assure la coordination des thèmes suivants et les soutient par des mesures concrètes :

1.1 Promouvoir la relève

En assurant la formation de personnel qualifié, les hautes écoles pédagogiques apportent une contribution substantielle à la cohésion de notre société, à l'impact économique suisse et à la compétitivité de notre pays à l'échelle internationale. La promotion de la relève et des carrières représente un facteur central du succès des hautes écoles suisses et de leur impact sur la société.

La promotion de la relève est doublement importante pour les HEP. Premièrement, les HEP ainsi que les autres institutions de formation des enseignant·es sont chargées de la formation initiale et continue du personnel enseignant nécessaire au bon fonctionnement de la société. En deuxième lieu, elles assurent la promotion de leur propre relève. Le thème de coordination stratégique est axé sur ces deux aspects. D'une part, il est dédié à la relève académique au sein des HEP. C'est ainsi que les hautes écoles pédagogiques restent confrontées au défi de trouver, de promouvoir et de fidéliser en suffisance un personnel hautement qualifié et disposant du double profil de compétences dans les domaines de l'enseignement, des services, de la recherche et du développement et pour l'exécution de tâches relevant du « Third Space ».

Se fondant sur des projets relatifs aux [options de carrière pour les enseignant·es](#) et aux [carrières dans les hautes écoles pédagogiques](#) ainsi que sur des discussions menées entre les hautes écoles sur des thèmes tels que le double profil de compétences, le développement des didactiques disciplinaires, le 3^e cycle ou le droit de délivrer des titres de doctorat, la Chambre des HEP s'est fixé pour objectif stratégique de poursuivre la promotion de la relève scientifique répondant au profil spécifique des hautes écoles et d'œuvrer à l'amélioration des conditions-cadres correspondantes. Pour ce faire, la prise en compte de différents parcours professionnels ou possibilités de carrière, la promotion de la diversité du personnel au sein des institutions de formation et la garantie de l'égalité des chances jouent un rôle déterminant (→ thème 4 de la CPHEN « Soutenir et inclure toutes les forces »).

La mobilité nationale et internationale des étudiant·es et des collaboratrices et collaborateurs des HEP, la mise en réseau des HEP à l'échelle internationale ainsi que la perméabilité entre les types de hautes écoles sont également prises en compte dans ces réflexions. En outre, les offres d'encouragement, notamment de la part du FNS, sont essentielles. Celles-ci sont discutées et concrétisées en concertation avec les organisations concernées (FNS, Movetia).

Les coopérations entre les différentes hautes écoles doivent contribuer à améliorer les conditions-cadres des HEP.

D'autre part, le thème de coordination stratégique « Promouvoir la relève » se réfère également au développement des professions pédagogiques et pédaگو-therapeutiques dans le contexte des évolutions sociétales actuelles et futures et du changement de paradigme qui en découle.

1.2 Générer et partager les connaissances

L'autonomie institutionnelle et la liberté académique – qui constitue un droit fondamental en Suisse – permettent aux hautes écoles de fournir des connaissances objectives et fiables. Pour ce faire, un cadre légal adéquat et de bonnes conditions-cadres financières sont nécessaires.

Une des tâches essentielles des hautes écoles pédagogiques en tant que hautes écoles professionnelles consiste à générer des connaissances dans le domaine de l'éducation. De par leur quadruple mandat de prestations, elles dispensent des formations et font de la recherche dans les domaines de l'enseignement, se chargent de la formation initiale et continue des enseignant·es et des spécialistes de la pédagogie et fournissent des prestations aux institutions et organisations éducatives. Le renforcement des HEP au sein du paysage suisse de la formation, le renforcement du mandat de recherche des HEP et le renforcement des HEP elles-mêmes en tant que lieux d'innovation sociale constituent une autre priorité stratégique pour les HEP.

Le partage des connaissances est également en lien avec la « *third mission* » des hautes écoles et illustre le transfert des savoirs acquis face à la critique croissante envers la science. Les scientifiques participent activement au dialogue avec les acteurs de la société et défendent les principes fondamentaux que constituent la fiabilité, l'honnêteté et le respect. Grâce à leur contribution à la circulation des savoirs, ils et elles sont à même de partager les connaissances objectives et d'éviter la désinformation. En formant les futurs enseignant·es et autres spécialistes de la pédagogie, les HEP jouent un rôle déterminant dans notre société, notamment en matière d'éducation à la démocratie. À cet égard, la Chambre des HEP vise, dans sa stratégie, le développement des hautes écoles en tant que lieux de circulation des connaissances avec l'impact social qui en découle.

Pour ce qui est de la génération et du partage des connaissances, le thème « *Open Science* » (y compris « *Open Access* », « *Open Research Data* », « *Open Education* » et « *Open Educational Resources* ») est de prime importance. Les connaissances mises à disposition dans des bases de données ou des répertoires accessibles au public doivent répondre à tous les critères scientifiques et avoir été validées.

1.3 Améliorer la situation des données et des connaissances dans la formation des enseignant·es

Les données et les évidences empiriques sur l'efficacité de la formation des enseignant·es et les effets des mesures de politique éducative (notamment dans le domaine de la pénurie d'enseignant·es) contribuent au développement du système éducatif dans sa globalité et de la formation des enseignant·es en particulier.

À cet égard, il existe un grand besoin de coordination, par exemple en ce qui concerne les méta-analyses d'études existantes, la création d'associations de recherche, le transfert des connaissances entre une formation des enseignant·es basée sur des données scientifiques et la pratique pédagogique. La Chambre des HEP vise à lancer un programme national de recherche (PNR) global sur des questions importantes de la société et ayant trait à

l'éducation et à la participation de la Suisse aux études internationales. Enfin, la Chambre des HEP souhaite utiliser les données correspondantes pour la communication aux parties prenantes.

2. Thèmes de suivi stratégique

Outre les thèmes de coordination stratégique que la Chambre des HEP examinera en premier lieu, elle définit trois thèmes de suivi stratégique, à savoir : « Soutenir et inclure toutes les forces », « Façonner et maîtriser la transformation numérique » et « Promouvoir l'éducation au développement durable ».

Ce sont là des thèmes que diverses hautes écoles ont abordé de manière approfondie et qu'elles ont ancrés dans leur stratégie. Par ailleurs, la Chambre des HEP constate qu'il existe un besoin de suivi à propos de ces thèmes. Aussi souhaite-t-elle suivre les développements qui se produisent dans ces domaines et observer les mesures prises par les hautes écoles ainsi que les activités engendrées par ces mesures.

Par ailleurs, la Chambre des HEP postule qu'il s'agit là de trois thèmes transversaux qui sont en lien avec les thèmes de coordination stratégique.

2.1 Intensifier l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion

En intensifiant l'équité des chances¹, la diversité et l'inclusion, les hautes écoles assument une responsabilité sociale et garantissent que l'enseignement et la recherche profitent à l'ensemble de la population. Ayant pour thème « Chancengerechtigkeit – Équité », un programme financé par des contributions liées à des projets est prévu pour la période 2025–2028.

Pour les hautes écoles pédagogiques, les thèmes de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion sont doublement importants : avec leurs offres d'enseignement (formation initiale et continue), leurs activités de recherche et de développement et leurs prestations de services, les hautes écoles pédagogiques contribuent d'une part de manière décisive au développement d'un système d'éducation respectant la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances au sein d'une société démocratique. D'autre part, les hautes écoles pédagogiques estiment qu'il est essentiel de garantir l'égalité des chances et de promouvoir la diversité des étudiant-es et des collaborateurs et collaboratrices, et d'en tenir compte dans leurs actions quotidiennes.

2.2 Façonner la transformation numérique

Les hautes écoles contribuent de manière décisive à la recherche dans le domaine du numérique et participent activement à sa conception et à son développement. Elles accompagnent scientifiquement ce processus de transformation dans une perspective interdisciplinaire et assurent leur soutien à la société dans la gestion de ce changement. Deux programmes financés par des contributions liées à des projets (« *Open Science II* » et « *Open Education & Digital Competencies* ») sont prévus pour la période 2025–2028.

Les hautes écoles pédagogiques sont particulièrement sollicitées dans le domaine de la transformation numérique, car leurs formations initiales et continues permettent aux spécialistes de la pédagogie d'acquérir les compétences nécessaires dans le but de développer

¹ Dans la CPHEN, il est question d'« égalité des chances ». La Chambre des HEP utilise l'expression « équité des chances ». C'est la raison pour laquelle les deux expressions apparaissent dans le présent document.

l'enseignement et l'apprentissage dans un monde numérique, en général et de manière continue. Avec leurs activités de recherche et leurs prestations de services, les hautes écoles pédagogiques apportent une contribution décisive à une meilleure compréhension et au développement de la transformation numérique dans l'éducation.

Les hautes écoles pédagogiques se développent elles-mêmes en permanence dans le contexte de la transformation numérique. Au cours de ces prochaines années, des questions se poseront notamment dans les domaines de *l'Open Science* et de *l'Open Education* ainsi que de la mobilisation de l'intelligence artificielle.

2.3 Promouvoir l'éducation au développement durable

Les hautes écoles s'engagent dans la recherche, l'enseignement et, pour ce qui est de leurs activités courantes, dans le développement durable en tenant compte des aspects sociaux, économiques et écologiques tout en considérant la préservation de la biosphère comme une condition sine qua non à la réalisation des objectifs socio-économiques. Les hautes écoles entretiennent le dialogue avec les acteurs de la société, de la politique et de l'économie afin de relever les défis actuels en lien avec le développement durable. Un programme financé par des contributions liées à des projets et ayant pour thème le « Renforcement de la culture de la durabilité dans les hautes écoles suisses » est prévu pour la période 2025–2028.

Les hautes écoles pédagogiques comprennent le développement durable dans le sens large du terme, à savoir : celui des Objectifs de développement durable de l'ONU. Le développement durable fait partie intégrante de la responsabilité sociale à laquelle les hautes écoles contribuent de manière substantielle. D'une part, le développement durable et l'éducation au développement durable constituent des thèmes centraux dans les domaines de l'enseignement (formation initiale et continue), de la recherche et des prestations de services. D'autre part, les HEP sont tenues de mettre en œuvre, en leur qualité de hautes écoles, le développement durable sur le plan opérationnel.

Partie II: Importance des thèmes relatifs à la CPHEN pour les différentes hautes écoles pédagogiques

Les hautes écoles peuvent traiter tous les thèmes mentionnés dans la CPHEN, quelle que soit la priorité que leur attribue la Chambre HEP.

La partie II montre, pour chacun des dix thèmes, dans quelle mesure ils s'avèrent importants pour les hautes écoles pédagogiques. La liste ci-dessous doit être considérée comme une offre proposée aux hautes écoles pédagogiques. Dans le cadre de leur autonomie et sur la base du financement disponible, les différentes hautes écoles fixeront elles-mêmes les priorités qu'elles souhaitent défendre, respectivement celles qu'elles souhaitent reléguer au second plan. (cf. p. 73, CPHEN).

1. Anticiper un monde en mouvement

Les hautes écoles pédagogiques

- apportent spécifiquement, en tant que hautes écoles, une contribution au renforcement du type de haute école HEP dans le paysage suisse des hautes écoles,
- s'engagent à défendre leur autonomie en tant que hautes écoles auprès des collectivités dont elles dépendent,
- assurent un enseignement, une recherche et des prestations de très haute qualité, en fixant leurs priorités de la manière la plus autonome possible et en utilisant les contributions publiques avec économie et efficacité,
- créent, au sein de la formation initiale et continue des enseignant·es et des autres acteurs de l'éducation, leurs activités de recherche et de développement et leurs prestations de services, les conditions nécessaires au développement d'une société inclusive et démocratique et d'une économie prospère,
- adaptent continuellement leurs structures, leurs curricula et leurs méthodes d'enseignement et d'apprentissage pour parvenir à davantage de flexibilité et d'individualisation dans la formation initiale et continue,
- déterminent les objectifs et les contenus de leurs prestations en tenant compte des perspectives des différents groupes d'intérêts.

2. Assurer l'excellence internationale de la Suisse

Les hautes écoles pédagogiques

- assurent le développement de l'internationalisation des hautes écoles pédagogiques en soumettant ce processus à une réflexion critique,
- collaborent avec d'autres hautes écoles pédagogiques afin de renforcer l'internationalisation,
- observent les développements internationaux dans tous les domaines de prestations, en tant qu'acteurs de leur propre développement,
- s'emploient, en leur qualité d'institutions de formation des enseignant·es, à promouvoir l'inclusion et l'éducation à la démocratie qu'elles perçoivent comme des sujets de société centraux, dans un contexte de développements internationaux,
- investissent dans la mise en œuvre de l'internationalisation et la conclusion d'accords de coopération avec des institutions partenaires internationales, notamment dans le domaine des didactiques disciplinaires ,
- visent à promouvoir les programmes de mobilité des scientifiques et des étudiant·es,
- favorise l'internationalisation de la recherche des HEP,
- mènent des discussions sur les partenariats et les coopérations avec les pays qui ne respectent pas la liberté académique.

3. Promouvoir la relève et les carrières

Les hautes écoles pédagogiques

- visent à promouvoir la relève spécifique HEP et améliorent les conditions-cadres structurelles nécessaires à cet effet,
- renforcent et développent leurs coopérations dans le domaine du troisième cycle avec des hautes écoles étrangères habilitées à délivrer des titres de doctorat,
- mettent en œuvre la stratégie nationale des didactiques disciplinaires et le plan d'action correspondant,
- renforcent la recherche au sein de leurs institutions,
- s'engagent à promouvoir le développement d'une formation inclusive au sein des hautes écoles,
- poursuivent leurs efforts pour aider les autorités responsables de l'engagement à remédier à la pénurie d'enseignant·es.

4. Soutenir et inclure toutes les forces

Les hautes écoles pédagogiques

- s'engagent en faveur de l'égalité des chances, la diversité et l'inclusion au sein de leurs propres institutions et du système éducatif,
- garantissent une culture de l'inclusion au sein des hautes écoles et un renforcement de la diversité au sein des HEP et encouragent les carrières non linéaires,
- ancrent de manière systématique la diversité thématique, en termes de personnel, au sein de leur organisation ainsi que dans les activités d'enseignement et de recherche,
- soutiennent l'équilibre entre vie privée et professionnelle,
- mènent des campagnes contre le harcèlement et la discrimination et prennent des mesures institutionnelles pour prévenir le harcèlement sexuel et la discrimination en créant les règlements nécessaires et en mettant en place les points de contact appropriés,
- effectuent des travaux de recherche analysant les freins à l'égalité dans le domaine de l'éducation,
- lancent et soutiennent des initiatives en vue de la promotion des MINT dans les écoles,
- réalisent des projets dans le cadre du programme correspondant financé par des contributions liées à des projets.

5. Protéger le savoir et servir la société

Les hautes écoles pédagogiques

- et leur personnel agissent selon les principes de l'intégrité scientifique,
- mettent leurs connaissances à disposition de la société, des autorités, de la politique et en premier lieu à disposition de l'école,
- participent au débat public et combattent les fausses informations,
- s'expriment sur des thèmes de politique éducative en se fondant sur des faits,
- soutiennent des initiatives de communication scientifique et de dialogue avec des acteurs importants de la société et tout particulièrement avec l'école.

6. Façonner et maîtriser la transformation numérique

Les hautes écoles pédagogiques

- développent leurs institutions et leurs offres au sens de la culture numérique en se fondant sur l'initiative « École et apprentissage dans le monde numérique »,
- s'engagent à promouvoir – le cas échéant, dans le cadre de coopérations liées à des projets – la recherche et le développement qui contribuent à une meilleure compréhension des chances et des risques de la transformation numérique et de son utilisation dans le domaine de l'éducation,
- développent leurs offres d'enseignement et d'apprentissage, mais aussi leurs prestations de services en tenant compte de la transformation numérique,
- contribuent à ce que les acteurs de l'éducation dans les écoles et le personnel cadre et les spécialistes au sein des HEP disposent des compétences nécessaires,
- observent et commentent les développements dans le domaine de la transformation numérique sous l'angle de l'éducation et de l'égalité des chances,
- réalisent des projets dans le cadre du programme correspondant financé par des contributions liées à des projets.

7. Faire circuler les connaissances : *Open Science*

Les hautes écoles pédagogiques

- forment les scientifiques à l'*Open Access* et mettent à leur disposition des outils efficaces pour assurer le libre accès à leurs travaux de recherche,
- mettent en place les infrastructures techniques et les services pour permettre et faciliter le partage et l'utilisation des données de la recherche (*Open Research Data*) ainsi que du contenu pédagogique (*Open Education*), et forment à ces pratiques les scientifiques autant que les enseignant·es,
- promeuvent, par le biais d'instruments adéquats, le changement de paradigme que représente l'*Open Science* pour la recherche et l'enseignement,
- réalisent des projets dans le cadre du programme correspondant financé par des contributions liées à des projets.

8. Œuvrer à une société durable

Les hautes écoles pédagogiques

- soutiennent des programmes de recherche qui génèrent des connaissances pertinentes et fiables sur l'éducation au développement durable,
- intègrent des aspects de la durabilité dans tous les programmes d'études pertinents de la formation initiale et continue,
- offrent des prestations de services dans le domaine de la durabilité, notamment aussi pour les écoles,
- définissent et poursuivent des objectifs concrets de réduction de leur empreinte environnementale, afin notamment de contribuer à la neutralité climatique de la Suisse,
- réalisent des projets dans le cadre du programme correspondant financé par des contributions liées à des projets.

9. Financement

Les hautes écoles pédagogiques

- s'engagent auprès des collectivités dont elles dépendent à obtenir un financement approprié et qui réponde aux exigences élevées et à l'augmentation du nombre d'étudiant·es,
- s'engagent à obtenir un financement suffisant dans le domaine de la recherche.

10. Amélioration de la situation des données dans la formation des enseignant·es

Les hautes pédagogiques

- s'engagent pour une amélioration de la situation des données dans la formation des enseignant·es ; en outre, elles soutiennent et réalisent des projets dans ce domaine.

swissuniversities